

World Heritage 2002

Shared Legacy, Common Responsibility



PATRIMOINE MONDIAL 2002 **Héritage partagé, responsabilité commune**

Ateliers du Congrès
Italie
11-12 novembre 2002

VERS DES PARTENARIATS INNOVANTS POUR LE PATRIMOINE MONDIAL

VENISE

CONCLUSIONS DE L'ATELIER INTERNATIONAL

*Sous le patronage de la Municipalité de Venise et du
Bureau régional de l'UNESCO pour la science en Europe (ROSTE)
Organisé par Earth3000 et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
Avec le soutien de la Fondation CARIVE, de la Fondation des Nations Unies(UNF) et de la*

Historique

Les sites du patrimoine mondial nécessitent un soutien permanent et à long terme. La question la plus difficile pour les autorités nationales et locales comme pour les habitants est de fournir une assistance à la fois financière et technique pour la gestion à long terme de ces sites et leur préservation, ainsi que pour des interventions d'urgence.

Avec le temps, on a trouvé un certain nombre de moyens créatifs et innovants de renforcer l'efficacité et la détermination de la Convention du patrimoine mondial. En juin 2002, le Comité du patrimoine mondial a accueilli favorablement la mise en place d'une *Initiative de partenariats du patrimoine mondial*, « *comme moyen de parvenir à une nouvelle approche systématique des partenariats* ».

Les années 90 ont vu apparaître des partenariats entre des institutions publiques d'une part, et entre la société civile et des organisations du secteur privé d'autre part. Les entreprises et les particuliers prennent – directement ou par le biais de fondations spécialisées – des responsabilités vis-à-vis de toute une gamme de causes sociales et environnementales, dont la préservation du patrimoine mondial. On retrouve également cette tendance dans l'émergence de nouvelles institutions associées au système des Nations Unies, tout particulièrement le Pacte mondial des Nations Unies.

Le besoin d'aide

Des besoins à long terme. S'assurer que les sites du patrimoine mondial conservent les valeurs universelles exceptionnelles qui ont justifié leur classement constitue un défi de plus en plus complexe. Trente-trois des 730 sites du patrimoine mondial ont été officiellement déclarés *patrimoine mondial en péril* et de nombreux autres sites sont confrontés à des menaces avérées et potentielles pour leur intégrité et leur survie à long terme. Ces sites sont vulnérables aux effets du développement urbain, de l'augmentation exponentielle du tourisme, de la détérioration, de l'impact négatif de la construction d'infrastructures, d'une utilisation inadaptée, de la pollution et des effets à long terme des modifications climatiques, et parfois même de la destruction délibérée.

Il est donc indispensable de mobiliser des ressources pour consolider et développer les niveaux actuels de compétences techniques, administratives et financières pour préserver la bonne gestion de ces sites culturels et naturels exceptionnels du patrimoine. Des partenariats durables peuvent faire une véritable différence.

Situations d'urgence. Des catastrophes et des urgences soudaines, dont des guerres, des tremblements de terre ou des inondations peuvent avoir des effets très graves sur des sites du patrimoine mondial et menacer ce à quoi la communauté mondiale tient tout particulièrement. Répondre à des besoins spéciaux soudains exige une réaction rapide et des capacités d'intervention. Les dommages causés aux sites du patrimoine mondial peuvent rapidement dépasser la capacité normale des autorités locales et du Fonds du patrimoine mondial. Dans ces moments de pointe de demandes soudaines, il faut aussi disposer d'une assistance technique d'alerte pour faciliter la mobilisation rapide des meilleures compétences spécialisées.

L'Initiative de partenariats du patrimoine mondial

L'*Initiative de partenariats du patrimoine mondial* offre des possibilités d'élargir le soutien de la société civile et de la collaboration des entreprises. En plus des contributions au Fonds du patrimoine mondial, un objectif essentiel sera d'associer les initiatives de la société civile, les efforts des entreprises, les philanthropes et les bailleurs de fonds à des sites particuliers du patrimoine mondial ou à des programmes précis.

L'*Initiative de partenariats du patrimoine mondial* sera fondée sur de nombreux exemples d'engagement de la société civile et du secteur privé. Nombre d'initiatives ont réussi à favoriser la sensibilisation, la coopération technique et la mobilisation de ressources.

En accueillant favorablement l'*Initiative de partenariats du patrimoine mondial* en juin 2002, le Comité du patrimoine mondial a encouragé la mise en place d'indicateurs de performances pour évaluer l'Initiative – indicateurs qu'il étudiera lui-même en 2003. Il a en outre demandé des rapports d'avancement périodiques, ainsi qu'une évaluation en 2006 de l'Initiative menée jusqu'à la fin de 2005.

Etablir un cadre stratégique de mise en œuvre de l'*Initiative de partenariats du patrimoine mondial* est la première mesure nécessaire à prendre avant d'élaborer des principes fondateurs, des repères et des objectifs, et favoriser des approches expérimentales et des ajustements en fonction des leçons apprises.

L'Atelier de Venise

L'Atelier de Venise a eu pour objectif de recenser les éléments d'un cadre stratégique pour un soutien durable à long terme du patrimoine mondial tel que l'envisage l'*Initiative de partenariats du patrimoine mondial*. Dans ce contexte, il a étudié et adapté des programmes de partenariats en cours et proposé des projets innovants.

Les débats de l'Atelier ont distingué trois catégories de questions :

1. La communication et l'engagement général du public
2. La mobilisation de ressources pour le patrimoine mondial
3. Les complémentarités public-privé

Les suggestions de l'Atelier concernant ces différentes catégories ont été les suivantes :

1. La communication et l'engagement général du public

Objectifs des débats du groupe : Le groupe a considéré la difficulté d'atteindre de plus larges audiences pour développer la compréhension générale des sites du patrimoine mondial. Le débat a débuté par une vue d'ensemble de la question, a ensuite étudié la valeur de l'image de marque, les questions et les publics ciblés, pour finir par des suggestions d'initiatives précises.

Suggestions :

- Évaluer la valeur de « l'image de marque » du patrimoine mondial. L'ensemble du patrimoine mondial possède une valeur sociale éternelle et immense – au point que certaines organisations ou entreprises pourraient souhaiter associer leur image à un site précis ou à une catégorie ou une cause thématique précise. Les sites du patrimoine mondial ont été sélectionnés à partir d'un nombre beaucoup plus important

de candidats ; ils bénéficient d'une reconnaissance internationale et d'une garantie officielle.

- Créer un « Club de champions » de personnalités officielles, sur le modèle des « ambassadeurs » de l'UNICEF et de l'UNESCO aux niveaux national, régional et mondial
- Lancer un Mouvement de jeunes pour le patrimoine mondial en utilisant les Clubs UNESCO
- Etablir des partenariats avec les médias pour toucher un public plus large
- Créer un prix international de journalisme sur le patrimoine mondial
- Lancer une *Journée du patrimoine mondial*
- Instaurer des prix spéciaux tous les deux ans en reconnaissance d'initiatives réussies sur des sites du patrimoine mondial
- Mettre au point un programme annuel de présentation privilégiée de 24 sites avec leur histoire
- Utiliser les sites Web pour promouvoir les sites du patrimoine mondial (par exemple avec des écrans de veille, des webcams, des tableaux d'affichage, etc.)
- Publier des guides pratiques régionaux précis sur les sites du patrimoine mondial pour favoriser la collecte de fonds, la promotion et le partage de l'information sur les sites du patrimoine mondial à propos d'autres sites
- Faire passer le message, par une bonne communication, que les sites du patrimoine mondial ne sont pas protégés par l'UNESCO mais qu'ils sont sous la responsabilité des Etats parties.

2. La mobilisation de ressources pour le patrimoine mondial

Objectifs des débats du groupe : Le groupe a considéré la difficulté de mobiliser des ressources complémentaires pour répondre aux besoins de financement à long terme du patrimoine mondial. Le débat a commencé par la nécessité de faire un état des activités en cours et des lacunes en matière de ressources sur les sites. Il a ensuite été unanimement reconnu que l'on disposait actuellement de peu de ressources pour répondre aux besoins identifiés et qu'il fallait structurer une stratégie d'ensemble pour mobiliser davantage de ressources au cours des cinq ans à venir.

Suggestions :

- Les programmes de partenariats public-privé doivent, autant que possible, être structurés selon une optique à long terme.
- Il faut disposer d'une stratégie cohésive d'ensemble pour engager tous les acteurs concernés à fournir davantage de ressources durables pour le patrimoine mondial.
- Les éléments suivants ont été jugés essentiels pour l'établissement d'une stratégie :
 - Présenter un cas précis et convaincant pour obtenir du soutien. Faire un état des activités en cours, identifier les besoins prioritaires, et montrer les résultats probables que permettraient d'atteindre des ressources complémentaires.
 - Développer une communauté de dirigeants. Cultiver une impulsion bilatérale et multilatérale émanant de particuliers, d'entreprises et de fondations de haut niveau pour promouvoir, sensibiliser et rechercher un soutien pour les sites du patrimoine mondial.
 - Développer des possibilités de soutien de tous les acteurs potentiels. Personnaliser l'identification des possibilités de soutien pour faire correspondre les besoins avec ce que les acteurs concernés peuvent offrir.

- Concevoir un plan d'action cohérent et complet. S'assurer que ce plan d'action est réaliste, qu'il reflète des objectifs et des priorités clairs, et qu'il peut être développé en respectant les capacités.
- Dans le cadre d'une stratégie d'ensemble de mobilisation de ressources, les idées suivantes ont été émises :
 - Développer des programmes d'affiliation visant différents acteurs potentiels ;
 - Rentabiliser les ressources des différents acteurs concernés (par exemple en faisant en sorte que des capitaux privés déclenchent un financement multilatéral) pour obtenir des résultats plus rapides ;
 - Créer des programmes durables d'entreprises bailleuses de fonds (ciblés sur les clients et les employés) ;
 - Créer un programme « Adopter un site » et un programme « Sites frères », peut-être autour de sites menacés, pour associer les ressources aux besoins dans différents endroits ;
 - Etudier les possibilités de liens commerciaux comme les publicités électroniques ou le marketing pour une cause ;
 - Chercher à faire participer un nombre de plus en plus important de fondations et d'organismes à but non lucratif spécialisés dans la rencontre d'investisseurs, de philanthropes et de candidats à l'aide ;
 - Etablir un inventaire de donateurs potentiels ; préparer un dossier clair de sites nécessitant un soutien de différents bailleurs de fonds ; fixer des priorités aux projets et chercher à assurer un financement à l'ensemble du dossier.
- Le Centre du patrimoine mondial doit faire une estimation des implications en termes de personnel et de ressources pour exécuter ce plan d'action.

3. Les complémentarités public-privé

Objectifs des débats du groupe : Le groupe a recherché les moyens permettant aux gouvernements et aux institutions publiques internationales de soutenir directement et indirectement la cause du patrimoine mondial que ce soit par leur politique générale, par des incitations financières ou par d'autres instruments.

Suggestions :

- Rationaliser le patrimoine mondial dans les processus de développement, comme le Cadre de développement d'ensemble de la Banque mondiale et les programmes de coordination des Nations Unies :
 - Utiliser le patrimoine mondial comme un secteur d'activité et un écran pour étudier d'autres programmes et projets ;
 - Utiliser comme points d'accès des programmes visant au développement social, à la protection de l'environnement, à la mise en place d'infrastructure, à la formation et à la création de revenus ;
 - Etudier les possibilités, dans le cadre de la nouvelle allocation de subventions de 15 % accordées par la Banque mondiale au titre de l'IDA pour aider financièrement les sites du patrimoine mondial, et des fonds-en-dépôt relatifs à des sites précis.
- Rédiger un protocole pour aider à créer des partenariats public-privé. Cela pourrait inclure :
 - Un dossier pratique complet (législation et mesures, incitations fiscales, maintien des revenus sur les sites)
 - Instruments de gouvernance (fonds et fondations, bureaux consultatifs représentatifs d'intérêts locaux, nationaux et internationaux, évaluation des impacts et propositions de développement sur les ressources culturelles, planification

fondée sur les valeurs, méthodologie pour assurer le soutien à long terme et coordination intergouvernementale)

- Guide des meilleures pratiques
- Investir dans le renforcement des compétences locales pour permettre aux communautés locales de coordonner les bailleurs de fonds et faire du patrimoine mondial une demande prioritaire dans l'aide au développement.
- Réaliser des projets pilotes pour démontrer le retour sur investissement que représente la conservation des sites (activité de valeur ajoutée) et en faire largement écho.
- Diffuser largement l'inventaire des sites du patrimoine mondial en péril et préciser les ressources budgétaires nécessaires.
- Mettre en place des tables rondes structurées pour les sites du patrimoine mondial naturel avec le FEM ; envisager d'ajouter un fonds culturel au FEM en se fondant sur l'exemple du continuum nature-culture des paysages culturels.

Rétroaction et responsabilité

L'Initiative de partenariats du patrimoine mondial doit avoir une obligation de rendre compte à ses intervenants concernés. Elle doit présenter des rapports d'avancement au Comité du patrimoine mondial jusqu'en 2006, époque à laquelle une évaluation approfondie sera réalisée et où sera prise la décision de poursuivre l'expérience. Une telle rétroaction est essentielle pour maintenir les partenariats ainsi que la bonne volonté des bailleurs de fonds. Les différentes transactions – depuis la sélection des projets jusqu'à leur mise en œuvre, leur évaluation et à l'obligation de rendre compte – doivent être régies par des réglementations appropriées et des procédures absolument transparentes. En plus des pratiques correctes, il faut largement diffuser les résultats et fêter les succès ; lorsque ceux-ci sont certains, il faut qu'il y ait un effet de retour positif et une reconnaissance générale envers ceux qui ont généreusement soutenu une cause.

La voie à suivre

A la fin de l'atelier, les participants ont souligné la nécessité de définir un plan d'action détaillé pour la mise en place de l'Initiative de partenariats du patrimoine mondial à court et moyen terme. Ce plan d'action devrait – conformément à toutes les recommandations ci-dessus – aborder les questions suivantes :

- Etablir des directives claires et des mécanismes pour l'établissement et le fonctionnement de partenariats ;
- Développer et assurer une mise en œuvre effective des partenariats en cours ;
- Recenser de nouvelles possibilités en termes de partenariats et de financement ;
- Etablir des indicateurs de performances pour évaluer les activités.

Conformément à la demande du Comité du patrimoine mondial, un plan d'action pour les quatre ans à venir doit être officialisé afin d'orienter le développement de l'Initiative jusqu'au processus d'évaluation de 2006.

Le plan d'action doit être considéré comme un instrument flexible d'orientation des activités de partenariats du patrimoine mondial. Il doit être achevé d'ici le début de 2003 pour garder l'élan et renforcer la capacité du Centre de réagir vite en développant des partenariats au service de la protection du patrimoine mondial.

Le Congrès décennal mondial des Parcs prévu en en 2003 fournit une excellente occasion de témoigner de l'avancée de cette Initiative.

Les participants à l'atelier ont fait part de leur intérêt pour poursuivre la collaboration et se réunir à nouveau ultérieurement pour discuter de l'avancement du projet et aider à développer le potentiel de cette Initiative.